

EXTRAIT
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du 4 décembre 2017

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

- Etaient présents : Monsieur Frédéric BIERRY, président
- Monsieur Bernard FISCHER, Madame Laurence MULLER-BRONN, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Philippe MEYER, Monsieur Etienne BURGER, Madame Danielle DILIGENT, Monsieur Marcel BAUER, Madame Isabelle DOLLINGER, Monsieur Etienne WOLF, vice-présidents
- Madame Alfonsa ALFANO, Madame Françoise BEY, Monsieur Olivier BITZ, Madame Françoise BUFFET, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Vincent DEBES, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Monsieur Jean-Louis HOERLE, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Chantal JEANPERT, Madame Suzanne KEMPF, Madame Stéphanie KOCHERT, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Monsieur Serge OEHLER, Madame Françoise PFERSDORFF, Monsieur Denis SCHULTZ, Madame Nicole THOMAS, Madame Cécile DELATTRE, Madame Christiane WOLFHUGEL, Monsieur Sébastien ZAEGEL, secrétaires
- Procuration(s) : Monsieur Rémi BERTRAND ayant donné pouvoir à Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Monsieur Yves SUBLON ayant donné pouvoir à Madame Alfonsa ALFANO
- Excusé(s) : Madame Michèle ESCHLIMANN, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Monsieur Mathieu CAHN, Madame Martine JUNG
- Absent(s) : Monsieur Marc SENE
- Rapporteur : Monsieur Bernard FISCHER

N° CP/2017/507 - 60510 - Soutien à l'attractivité des territoires
Proposition de partenariat avec la Société par Action Simplifiée
Racing-Club de Strasbourg Alsace

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président décide :

- de mettre en œuvre un partenariat entre le Département et le R.C.S.A., et approuve le programme d'action y afférant ;
- d'attribuer une subvention d'un montant de 200 000 € par an pour la période 2017/2018/2019, correspondant aux trois saisons sportives 2017/2018, 2018/2019 et 2019/2020, soit un total de 600 000 € à la Société par Actions Simplifiée Racing Club de Strasbourg Alsace au titre de son programme d'actions pour la période 2017/2020 ;
- décide du principe de l'achat de prestations de service à hauteur de 100 000 € par an pour la période 2017/2018/2019 ;
- approuve par ailleurs les termes du projet de convention d'objectifs et de convention financière à conclure pour la période 2017/2018/2019, entre le Département et la Société par Actions Simplifiée Racing Club de Strasbourg Alsace, jointe à la présente délibération ;
- approuve les termes du projet de la convention financière à conclure pour l'année 2017, joint à la présente délibération ;
- autorise son président à signer ces conventions ;
- décide que la subvention sera versée selon la modalité suivante : une avance de 100 % du montant prévisionnel de la contribution pour la période 2017/2018/2019 à la notification des conventions, conformément à la dérogation prévue par l'article

1.5 du règlement financier départemental, notamment son point 1.5.1 Avances.

Non participation au vote : Monsieur Philippe MEYER

Pour extrait conforme :
Pour le Président
La Directrice des services de l'assemblée



Aurélie LACQUEMENT

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Frédéric BIERRY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20171204-lmc1114875-DE-1-1
Acte certifié exécutoire au : 07/12/17